

Zeitschrift:	Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses
Herausgeber:	Alliance de Sociétés Féminines Suisses
Band:	75 (1987)
Heft:	[2]
Artikel:	Egalité pour tous : surtout pour les femmes : la controverse des quotas
Autor:	Lempen, Silvia
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-278209

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de tous les horizons politiques : la cause des femmes, celle de l'écologie, celle de la paix ont rassemblé autour d'elle électrices et électeurs de tous bords.

Ces causes, elle continuera à les servir, avec l'ardeur qu'on lui connaît, même en dehors du Parlement. Cependant, au moment où elle renonce à briguer un autre mandat, Monique Bauer-Lagier n'est pas sans amertume : non seulement parce que la situation s'est profondément dégradée entre elle et son parti, dont elle déplore l'évolution vers une droite pure et dure, au point de rendre impossible la poursuite d'une collaboration, mais aussi parce que les femmes



Heidi Deneys

des partis bourgeois, exception faite pour certaines élues PDC du type de Judith Stamm, ne semblent guère se soucier de reprendre le flambeau de l'indépendance de pensée et de la spécificité féminine, qu'elle-même a tenu bien haut pendant de longues années.

Dans le canton de Neuchâtel, Heidi Deneys est prête à se lancer dans la bataille (à l'heure où nous écrivions ces lignes, elle attendait encore l'investiture officielle de son parti). Sa brillante carrière politique lui donne de sérieuses chances d'emporter cette élection difficile à plus d'un titre : d'abord parce qu'elle se fait au scrutin majoritaire, et ensuite parce que le choix d'une femme pour le Conseil des Etats suscite plus de réticences que pour le Conseil National. La réputation de conservatisme de la Petite Chambre n'est plus à faire !

Mais Heidi Deneys est décidée à se battre. Son credo : « L'égalité, ça se prend ! » Son souhait : que la politique ne reste pas le fief des femmes sans charges de famille : « Concilier travail, enfants et politique, c'est possible ». Elle est un vivant exemple de ce tour de force. Mais ne faut-il pas être une femme exceptionnelle pour y réussir ?

EGALITE POUR TOUS SURTOU POUR LES FEMMES LA CONTROVERSE DES QUOTAS

Deux partis suisses, le Parti socialiste et les POCH, ont introduit cette année dans leurs statuts le système des quotas de femmes. Les POCH créent tous les plafonds imaginés jusqu'ici en instituant une règle selon laquelle 60 % de femmes doivent siéger à leur comité directeur ainsi qu'à leur comité central. Un tel chiffre devrait être considéré en relation avec la situation très particulière de cette formation politique, ce qui nous entraînerait dans des développements qui déborderaient largement le cadre de la réflexion sur le système lui-même. En revanche, la règle adoptée par le PS fournit une base intéressante de discussion : elle exige la présence d'au moins un tiers de femmes dans toutes les instances dirigeantes du parti et sur les listes pour les élections au système proportionnel. Cette innovation fait partie d'un train de plusieurs mesures féministes adoptées par le PS.

Le système des quotas, notamment en politique, suscite la controverse. Nous tentons ci-dessous de résumer les arguments pour et contre. Les premiers font le plus souvent appel à des considérations d'efficacité, alors que les deuxièmes relèvent plutôt d'une position de principe. Cependant, il y a interférence entre les deux perspectives.

Dans les jeux de notre enfance, il y avait toujours un « petit », ou une « petite », qui réclamait un traitement de faveur à cause de son jeune âge : partir dix pas en avant des autres s'il s'agissait d'atteindre un but, ou répondre à 8 questions seulement sur 10 à la chasse au trésor. Les « grands » obtempéraient, mais de mauvais gré ; et si par malheur le « petit » arrivait le premier au tronc d'arbre, ou découvrait avant les autres la pièce d'or en chocolat, c'étaient des récriminations à n'en plus finir. On lui serinait sur tous les tons qu'il n'avait pas vraiment gagné.

C'est ce même type de scénario que craignent les féministes, femmes et hommes, qui s'opposent au système des quotas comme instrument de la promotion féminine en politique. Je dis bien « les féministes », car il faut exclure d'emblée du débat tous ceux qui se soucient comme d'une guigne de voir augmenter le nombre des mandats détenus par des femmes, et qui brandissent des

arguments douteux pour faire écran à leur misogynie.

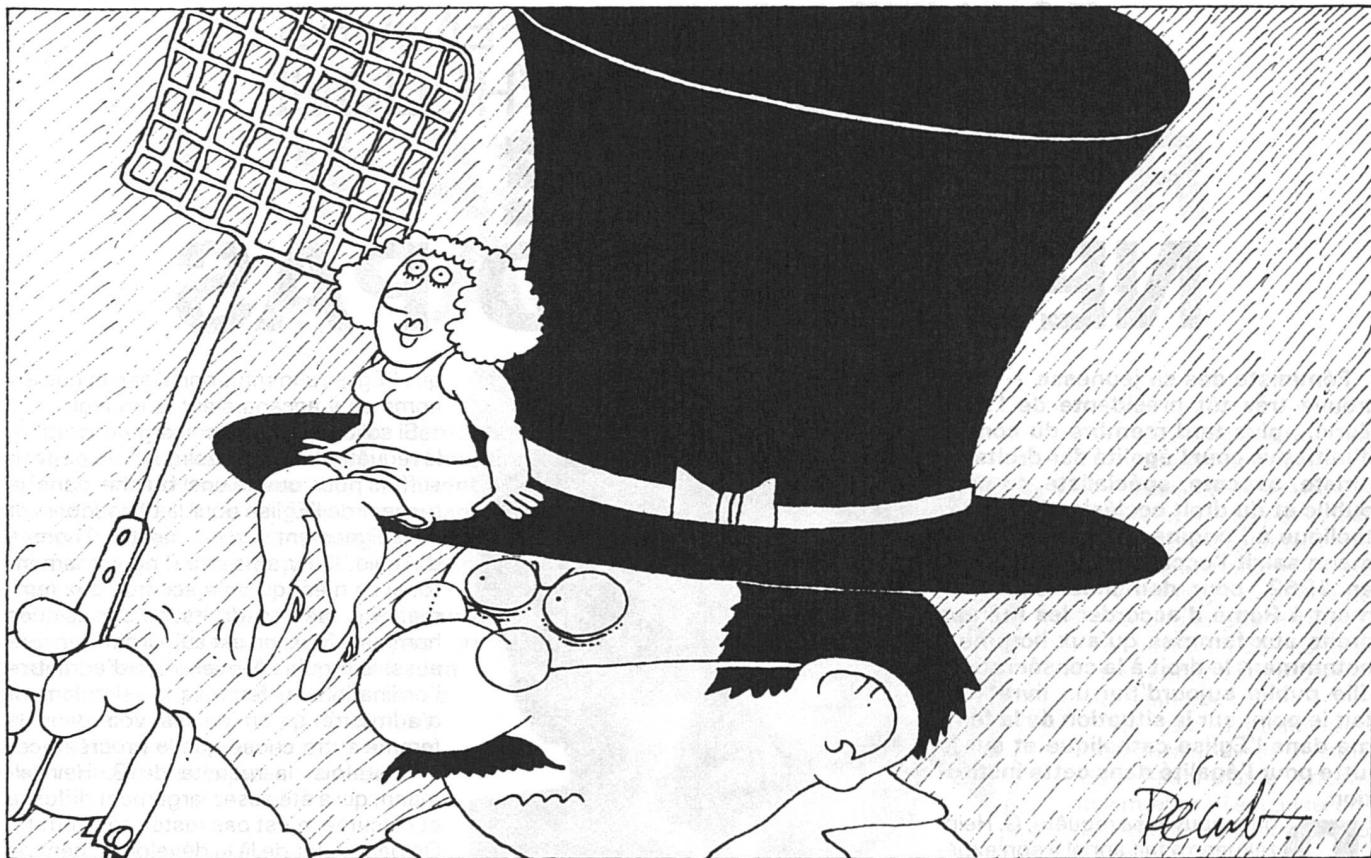
Les responsables de la recherche sur « L'élite politique féminine suisse », citée plus haut, notent que « Tout se passe comme s'il existait dans les pays occidentaux un quota tacite limitant les femmes en matière électorale » (quota qu'elles évaluent à 25 %). Il s'agirait d'une sorte de quota négatif, d'une barre à ne pas dépasser.

La même idée est développée, sous une autre forme, dans une étude allemande consacrée à la promotion professionnelle des femmes*, où est mise en évidence l'existence de quotas masculins de fait, destinés à garantir une très forte majorité masculine dans la plupart des centres de pouvoir. « Refuser les quotas en faveur des femmes, c'est accepter la perpétuation des quotas en faveur des hommes. »

Le raisonnement ne fait pas un pli... à ceci près que, dans la plupart des cas, les quotas en faveur des hommes ne sont consignés nulle part (ils s'imposent hélas d'eux-mêmes) alors que les quotas en faveur des femmes exigent une codification stricte pour être respectés. Sur le plan des principes, cette asymétrie est choquante ; mais, rétorquent les partisan-e-s du système des quotas, quel autre moyen avons-nous à disposition pour corriger l'asymétrie, bien réelle, et



Affiche du Parti socialiste bâlois, 1920. Satire de l'opposant au suffrage féminin.



Dessin de Pécub

même criante, qui caractérise les relations de pouvoir entre femmes et hommes dans la société ?

Les règles du type de celle adoptée par le PS prêtent le flanc au reproche d'unilatéralité, parce qu'elles se limitent à garantir les droits d'un seul sexe. Ce reproche pourrait être facilement tourné par une formulation consistant à exiger un pourcentage minimal (de postes, de fonctions, de candidatures) pour **chacun** des deux sexes. Cependant, la réalité des rapports de force étant ce qu'elle est, c'est bien exclusivement sur les femmes que pèserait le soupçon d'illégitimité, c'est-à-dire le soupçon d'avoir été choisies uniquement en fonction de leur sexe.

En fait, si l'on observe tant soit peu notre vie politique, on s'aperçoit qu'elle est entièrement régie par le système des quotas, à commencer par la « formule magique » du Conseil fédéral. Flavio Cotti n'aurait jamais été élu s'il n'avait pas été Tessinois : que l'on sache, il n'en fait pas pour autant de complexes. Mais le problème de la représentation féminine est perçu par l'opinion comme radicalement différent de celui de la représentation linguistique : sans doute parce qu'on considère que le fait d'être latin ne constitue qu'un supplément à la valeur intrinsèque d'un candidat, alors que le fait d'être une femme résume l'identité d'une candidate...

Un autre argument des opposant-e-s au système des quotas est que les femmes ne sont pas le seul groupe discriminé de la population. Dans un parti de gauche comme le PS, par exemple, ne faudrait-il pas aussi instaurer des quotas d'ouvriers, catégorie professionnelle outrageusement sous-représentée dans nos parlements ? Il est difficile de savoir où il faut s'arrêter quand on s'engage sur la voie des représentations sectorielles. Il est vrai aussi, par ailleurs, que les femmes ne constituent pas un groupe de la population parmi les autres, mais en constituent la moitié, voire la majorité.

Oui, mais alors pourquoi fixer la barre à tout autre chiffre que 50 %, ou 52 % ? répliquent les sceptiques. A quoi rime un pourcentage de 33 %, comme celui adopté par les socialistes ? Réponse : c'est un pourcentage suffisamment supérieur à la réalité de la présence féminine dans le parti pour être motivant, et suffisamment réaliste pour ne pas être inatteignable. On le voit, décidément, les considérations de principe et les considérations d'efficacité ne riment pas dans cette affaire...

Dans le domaine politique, un problème particulier se pose concernant les quotas de femmes sur les listes électorales. Comme chacun sait, les candidat-e-s qui se présentent à une élection sont de deux sortes. Il y a celles et ceux, sor-

tant-e-s ou nouveaux-nouvelles pourvues d'atouts majeurs, qui se savent bien placé-e-s et qui croient en la possibilité de décrocher un mandat ; et il y a celles et ceux qui se présentent par esprit militant, pour soutenir leur parti, mais qui n'imaginent pas (voire ne souhaitent pas) être élu-e-s. Ne faut-il pas craindre, avec le système des quotas, la prolifération malsaine de cette sorte de candidatures parmi les femmes ? Où serait alors le progrès ?

A cela on peut répondre que l'augmentation du nombre de femmes sur les listes est toujours un progrès, parce qu'il leur confère une visibilité politique qui constitue la première étape, indispensable, de la promotion féminine. C'est la position d'Yvette Jaggi, sous la vice-présidence de laquelle le parti socialiste a adopté son programme féministe. Par rapport au système des quotas, Yvette Jaggi se déclare une partisane « de raison ». Elle le croit payant à long terme, tout en admettant qu'il présente des défauts sur le plan théorique. « Mais, observe-t-elle avec une fougue qui frise la colère, sommes-nous encore en position de chipoter ? La situation des femmes en politique est grave. Elle doit être débloquée. A tout prix. »

Silvia Lempen

* Quotierung und Rechtswissenschaft, par Heide Pfarr, in « Mehr als nur gleicher Lohn ! », VSA Verlag, Hamburg, 1985.